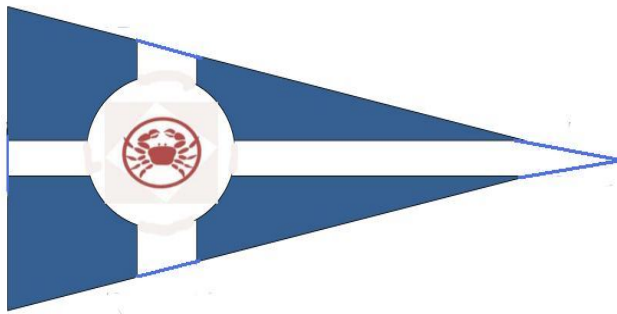




A.F.P.C.C.

Association Française des Propriétaires de Cornish Crabber

Association Loi 1901 déclarée à la Sous-préfecture de Saint Malo le 17 Novembre 1998 sous le N°3947

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION À l'A.F.P.C.C.

Monsieur : Prénom : Nom :

Madame : Prénom : Nom :

Adresse principale :

Adresse estivale :

Téléphone portable Monsieur

Madame

Téléphone fixe :

Téléphone vacances :

Email Monsieur : @ **Madame :** @

Type de Cornish :

Cormorant 17 ☐ Shrimper 19 ☐ Shrimper 21 ☐

Crabber 22 ☐ Crabber 24 ☐ Crabber 26 ☐ Pilot Cutter 30 ☐

Nom du bateau :

Couleur de la coque :

Couleur des voiles :

Numéro des voiles :

Type de moteur : Inboard ☐ Outboard ☐

Lieu habituel de navigation :

Date

Signature



Association Française des Propriétaires de Cornish Crabbers

Autorisation de droit à l'image

Je soussignée, demeurant au (ci-après la « Personne ») autorise expressément l'Association Française des Propriétaires de Cornish Crabbers, Association Loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de SAINT MALO le 17 Novembre 1998 sous le n° 35400062, dont le siège social est situé 6 Clos de la vigne 35800 St Briac sur mer – France (ci-après l'« AFPCC »), à exploiter mon image dans les conditions détaillées ci-après :

L'AFPCC souhaite mettre en avant ses activités et développer la vie associative entre ses membres. Pour ce faire, l'AFPCC utilise l'image de la Personne et celle de son bateau et par conséquence celles des personnes se trouvant sur le bateau sous forme de photographies et/ou de vidéos. Par conséquent, la Personne autorise irrévocablement l'AFPCC à reproduire et à représenter son image.

L'image représentant la Personne pourra être librement captée, fixée, exploitée et diffusée intégralement ou par extrait, pour toute utilisation ou promotion, sur tous supports et moyens de communication et sans que cette liste soit exhaustive :

- Print avec et sans achat d'espace (presse écrite, gazette de l'AFPCC, catalogues, affiches, kakemonos etc.),
- Internet avec et sans achat d'espace (sites internet public de l'AFPCC, site internet des membres de l'AFPCC, réseaux sociaux de l'AFPCC, sites de partage de vidéos, etc.),
- Communication interne de l'AFPCC, y compris lors d'événements comme régates, sortie en mer, remises de prix, assemblée générale, réunion du bureau, etc.
- Relation presse et présentation au public comme régates, sorties en mer, salons, congrès, etc.

La reproduction de l'image se fera par l'établissement de tous originaux, doubles et copies, en tous formats et par tous procédés existants ou à venir.

La Personne reconnaît que l'AFPCC disposera de toute liberté dans le choix des photographies et pourra modifier de quelque manière que ce soit les photographies sans altération de la personnalité de la Personne, y compris associées à d'autres images et/ou textes et/ou signes distinctifs et/ou apposition de filtres divers.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la présente autorisation.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et sans contrepartie. En conséquence, la Personne renonce à réclamer à l'AFPCC une quelconque rémunération complémentaire au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies à la présente autorisation.

La présente autorisation est soumise au droit français. En cas de litige, compétence expresse est attribuée aux juridictions de la ville de Saint-Malo.

Fait à,
le, en deux exemplaires originaux.

La **Personne**,
« Lu et approuvé »